



CONSEIL COMMUNAL
DE
GILLY

Gilly, le 07 décembre 2022

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE GILLY DU 06 DÉCEMBRE 2022

Sous la présidence de M. Jean-Michel Dufour, le Conseil communal de Gilly a :

1. **accepté le Préavis Municipal n° 2021-19**
Règlement du personnel de la Commune de Gilly
2. **accepté le Préavis Municipal n° 2022-06**
Budget communal pour l'exercice 2023
Adoption du budget de fonctionnement communal pour l'année 2023 faisant apparaître CHF 8'140'586.- aux dépenses, CHF 8'091'782.- aux recettes et présentant ainsi un excédent de charges de CHF 48'804.-
3. **refusé le Préavis Municipal n° 2022-07**
Révision de l'éclairage public sur tout le territoire communal dans un contexte d'économie d'énergie et de diminution de la pollution lumineuse, tout en respectant les normes en vigueur

Conformément à l'Art. 163 de la LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

Le Président

Jean-Michel Dufour



La Secrétaire

Véréna Ganz